

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Chistian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Danielle MILON - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 001-821/08/BC

■ Marché n° 07/159 Axe littoral sens Nord/Sud - Génie civil passé avec la société GTM GCS - Approbation d'un avenant de transfert au bénéfice de la société GTM SUD

DAJ 08/2127/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a conclu le marché n° 07/159 – Axe littoral sens Nord / Sud – Génie civil passé avec le groupement CAMPENON BERNARD SUD EST/GTM GCS/SPIE BATIGNOLLES/SOLETANCHE BACHY/BOTTE FONDATION/INTER TRAVAUX/EUROVIA MEDITERRANEE

Par décisions de l'associé unique du 31 Juillet 2008, la société VCF 10 a approuvé l'apport partiel d'actif, consenti par GTM GCS de sa branche complète et autonome d'activité « Travaux Publics et Génie Civil des régions Languedoc Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur et Corse » avec effet au 01 janvier 2008 et suite à cet apport partiel d'actif, la société VCF 10 a changé sa dénomination sociale en GTM SUD.

Il convient donc de transférer le marché cité ci-dessus à la société GTM SUD afin d'assurer la continuité du service.

Compte tenu de ces dispositions, il est proposé au Bureau de la Communauté Urbaine d'approuver l'avenant de transfert de ce marché.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'apport partiel d'actif intervenu entre la société GTM GCS et la société VCF 10
- Le changement de dénomination sociale de VCF 10 en GTM SUD
- La nécessité d'assurer la continuité des marchés en cours d'une part et de payer les prestations à la société d'autre part.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant ci-annexé au marché n° 07/159

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer ledit avenant.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Moyens Généraux

Bernard MOREL

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté Urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI